COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB-14 DU 5 OCTOBRE 2017 DÉLÉGUANT À LA COMMISSION DU LITTORAL ET DE LA MER (COLIMER) LES TRAVAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE « STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN » (DCSMM) ET L'AVIS SUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L.219-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'article R.219-1-7 du code de l'environnement,

Vu la délibération n° CB 14-09 du 11 septembre 2014 déléguant à la commission du littoral et de la mer (COLIMER) les travaux de la mise en œuvre de la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et l'avis sur le programme de surveillance,

Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 5 octobre 2017,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin Seine-Normandie mandate la commission du littoral et de la mer (COLIMER) pour :

- contribuer de manière constructive et ambitieuse aux travaux d'élaboration du document stratégique de façade afin que celui-ci intègre le plan d'action pour le milieu marin, et plus particulièrement qu'il s'articule bien avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2016-2021 dans l'objectif d'atteindre un bon état des eaux marines,

- proposer au comité de bassin, un projet d'avis destiné aux préfets coordonnateurs de la façade Manche Est - Mer du Nord, sur le projet de Document stratégique de façade relatif aux différentes parties au fur et à mesure de leur préparation.

La Secrétaire du comité de bassin

Patricia BLANC

Le Président du comité de bassin

François SAUVADET